

Echos du bout du monde

Une centrale en Bretagne ?

Communiqué

La SEPNB a pris connaissance de la lettre du Président de la République au Président du Conseil régional de Bretagne et de la nouvelle position officielle concernant la construction d'une centrale nucléaire en Bretagne, avec surprise et inquiétude.

Avec surprise, car est-il besoin de le rappeler, dès la fin du septennat précédent, les rapports officiels laissaient entrevoir d'une part un tassement de la consommation d'électricité en France et d'autre part, un excès de la production d'E.D.F. Tous les rapports ultérieurs, et bien sûr ceux établis pour le gouvernement depuis 1981, confirment et accentuent ces tendances, au fur et à mesure que les tranches nucléaires entrent en activité. E.D.F. elle-même reconnaît l'excès de production au moins jusqu'en 1990.

Est-il besoin de rappeler également que ces données ont été exploitées politiquement de façon officielle par le Premier Ministre pour justifier un moratoire puis le simple ralentissement du programme nucléaire national (en particulier lors de sa venue à Brest) ?

Est-il besoin de rappeler enfin que Monsieur Fabius déclarait il y a quelques mois qu'il n'y avait nul besoin d'une centrale nucléaire ou d'une autre en Bretagne, Cordemais puis la mise en service de

Flamanville suffisant aux besoins ? D'ailleurs n'a-t-on pas décidé la fermeture de la centrale rénovée de Sainte-Anne-du-Portzic ? N'a-t-on pas refusé le projet de centrale thermique de Lorient ?

La SEPNB attend qu'au-delà des mots, le gouvernement argumente une telle décision par la publication des éléments économiques nouveaux la justifiant.

Car notre inquiétude est grande de voir dans cette nouvelle et surprenante décision du Président un choix politique indépendant de la situation énergétique nationale. Ne va-t-on pas en fait construire une centrale nucléaire (bien que curieusement le mot n'ait pas été utilisé !) pour ouvrir un grand chantier de travaux publics, pour son seul impact économique immédiat et pour soutenir artificiellement le lobby nucléaire national. Produire de l'énergie est secondaire.

L'inquiétude est de constater qu'aujourd'hui, pour soutenir les entreprises en difficulté, le pouvoir politique peut autoriser la construction inutile de barrages en Creuse et celle de centrales électriques en Bretagne.

Couler du béton ne peut que donner l'illusion d'une économie dynamique. Le contexte économique demande plus de réflexion, de recherche et d'innovation.

A propos de lombriculture...

Lettre ouverte au ministre de l'environnement et de la qualité de la vie ⁽¹⁾

Depuis plusieurs mois, la presse — et plus particulièrement la presse bretonne — évoque assez régulièrement les tentatives récentes de lombriculture effectuées ici

et là sur le territoire national. Cela nous donne l'occasion d'interpeller vos services sur un problème qui nous préoccupe depuis longtemps : celui du contrôle des introductions. Il se trouve en effet que le ver qui fait actuellement l'objet de ces tentatives d'élevage est le « lombric rouge de Californie », variété américaine d'*Eisenia foetida* cultivée aux USA, au Japon et

(1) Adressée le 24 mai 1984 par Jean-Yves Monnat, président de la SEPNB. Copie de la lettre à M. Letourneux, directeur de la Protection de la Nature (FFSPN) et à la presse locale.



LA CULTURE DES LOMBRICS

*Une nouvelle activité à haut rendement
et en pleine expansion*

AGENCE FRANCE

92, boulevard des Aiguillettes - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY - Tél. (8) 327.19.85

AGENCE RÉGIONALE

Les Petites-Esnauderries - 72460 SAINT-CORNEILLE

Tél. (43) 27.52.84

Dans le domaine de l'agriculture, on utilise de plus en plus l'ossale, Lombricoltura Titano concentre cette activité dans ses



Quest-France

A leurs débuts les introductions sont systématiquement présentées sous leurs aspects les plus alléchants. Cette publicité d'origine italienne insiste spécialement sur le côté «écologique» de la lombriculture!

en Italie. C'est d'ailleurs à partir de ce dernier pays qu'il est généralement importé en France.

Les introductions d'espèces allochtones, qu'elles soient animales ou végétales, sont susceptibles, vous ne l'ignorez pas, de poser de nouveaux problèmes sur les plans de l'écologie et de l'économie. Les exemples d'introductions malheureuses, parfois catastrophiques, ne manquent ni dans le monde ni dans nos contrées. Les introductions «réussies» peuvent en effet provoquer diverses perturbations plus ou moins graves de l'écologie locale : concurrence directe avec les organismes autochtones qui occupent la même niche écologique pouvant aller jusqu'à l'élimination d'espèces locales (le cas du vison d'Amérique et du vison d'Europe pourrait très bien dégénérer de cette manière) ; déséquilibres temporaires ou permanents dans les écosystèmes locaux (cas du rat musqué entre autres) ; problèmes de pollutions génétiques (de plus en plus fréquemment dénoncées par les biologistes) au cas où il s'agit de la variété étrangère d'une espèce locale ; introduction simultanée de parasites ou d'agents pathogènes susceptibles d'affecter divers organismes autochtones (la maladie de l'orme, le *Sylvilagus* et la tularémie), etc...

Les répercussions économiques de ces dysfonctionnements écologiques peuvent elles aussi revêtir des aspects plus ou moins aigus et plus ou moins décelables selon les cas. Là non plus, les exemples célèbres et moins célèbres ne manquent pas.

Pas plus que toute autre espèce étrangère à nos écosystèmes, le lombric rouge de Californie ne fait exception à ces règles générales, et les menaces que son introduction est susceptible de faire peser sur l'écologie de nos sols sont donc à envisager avec sérieux.

Certains pays (aux premiers rangs desquels figure l'Australie pour les raisons que chacun connaît) manifestent vis-à-vis de tout projet d'introduction une prudence qui pourrait parfois paraître excessive, mais dont notre pays aurait tout intérêt à s'inspirer si nous ne voulons pas risquer de voir se dégrader encore une écologie que diverses pratiques ont déjà trop fragilisée.

Une attitude cohérente vis-à-vis de ces problèmes devrait à notre avis comporter différents volets parmi lesquels les plus évidents nous paraissent être :

préalablement à toute décision :

- une étude sur la justification économique de toute introduction.
- une étude théorique d'impact de cette introduction sur nos écologies ;

et, en cas de décision positive :

- une mise en quarantaine draconienne des éléments importés.
- un suivi scientifique du devenir écologique et économique de l'introduction décidée.

En conclusion, nous vous posons donc deux questions générales, s'appliquant évidemment au cas qui a motivé ce courrier.

1) Vos services sont-ils consultés lorsque de tels ajouts à notre faune ou à notre flore sont projetés, et quelle peut être votre influence sur une éventuelle décision ?

2) Envisagez-vous de mettre à l'étude une amélioration de la réglementation française en matière d'introduction d'organismes allochtones dans notre environnement ?